

A SAVOIR

La modernisation en chantier

La RGPP : l'essentiel reste à faire pour les collectivités locales

À l'occasion des Rencontres de la modernisation de l'État organisées par Acteurs Publics les 9 et 10 juillet au Palais des Congrès, le secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant, a dressé le bilan de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) lancées il y a un an. Le secrétaire d'état se déclare satisfait : "Nous sommes arrivés à ce que nous espérions. Les décisions prises créent les conditions d'une véritable révolution administrative. La plus palpable est la réforme de l'administration déconcentrée de l'État qui tire toutes les conséquences de la décentralisation. La réduction par deux du nombre de directions d'administrations centrales constitue aussi un changement considérable. Tous les Ministères ont compris la démarche et l'enjeu, mais la mise en œuvre de la réforme ne fait que commencer". "Non, nous ne sommes pas au bout de la RGPP", confirme Claude Guéant, "Avec ce premier examen de l'ensemble de la dépense publique, nous sommes allés très loin dans l'organisation et les politiques de l'État. Nous avons aussi examiné en profondeur les politiques sociales. En revanche, en ce qui concerne les collectivités locales - un petit tiers de la dépense publique -, nous en sommes restés à des considérations qui sont peu opérationnelles à ce stade. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'idée ou que le dialogue n'a pas été entamé avec les élus, mais il reste beaucoup à faire". Une autre question est cruciale :

celle de l'articulation des compétences entre collectivités locales qui "sera un sujet important de réflexion dans les années à venir et un enjeu d'amélioration des services publics pour les particuliers, les entreprises, les associations, etc.

Claude Guéant a annoncé la tenue d'un Conseil de modernisation sur les politiques sociales à l'automne et un projet de loi en 2009 visant à re-fonder "considérablement" l'organisation de la fonction publique.

Les **Victoires** de la modernisation de l'État ont été décernées par le magazine Acteurs publics et remises le 9 juillet 2008 par André Santini, secrétaire d'État en charge de la Fonction publique, dans le cadre des Rencontres de la modernisation de l'État qui se sont tenues les 9 et 10 juillet 2008 au Palais des Congrès de Paris. Les lauréats concernant la Fonction publique territoriale :

- Les Victoires de l'Innovation (parrainées par France Télécom - Orange) ont été décernées au Conseil régional PACA pour avoir mis en place des pôles régionaux d'innovation et de développement économiques solidaires (Prides).
- Les Victoires de l'Organisation (parrainées par Logica France) ont été remises au Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) pour la mise en place d'un livret individuel de formation des agents territoriaux.
- La ville de Lyon a été récompensée pour le lancement du dispositif de voiture partagée AutoLib à Lyon, déjà précurseur avec Velo'v, dans le cadre des Victoires du service (parrainées par PricewaterhouseCoopers).
- Le Conseil général d'Auvergne a été récompensé pour la généralisation de bornes de visioconférences dans le cadre des Victoires de la Simplification (parrainées par SAP).

Les français attachés aux services de proximité

Interrogés par l'Ifop pour Acteurs Publics et Ouest France, à la veille des Rencontres de la Modernisation de l'État, les Français décodent largement la finalité de la Révision Générale des Politiques Publiques, dernier avatar de la modernisation de l'État, initiée en juin 2007 dans les premières semaines du quinquennat. Celle-ci est très majoritairement perçue comme ayant pour objectif de réaliser des économies budgétaires (80%), et ce dans toutes les catégories socio-démographiques et politiques. Moins d'une personne interrogée sur cinq (19%) y voit une finalité d'amélioration de l'offre de services publics à destination des usagers.

Au demeurant, les Français demeurent attachés à la pérennité des services publics de proximité, quand bien même on les confronte concrètement au coût que ces derniers occasionnent. Ainsi 53% des personnes interrogées jugent nécessaires de garder des services publics à proximité des usagers sur l'ensemble du territoire quitte à augmenter les impôts. Néanmoins, une fraction non négligeable de l'opinion (44%) se dit prête à renoncer à la continuité territoriale du service public et donc à accepter la fermeture de certains services, au regard de l'ampleur du déficit de l'État. Par ailleurs, une nette majorité de personnes interrogées (62%) approuve le principe d'un dédommagement de la commune concernée par une la fermeture d'un service public dans une commune.